

DELIBERATION N° 06 - MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Rapporteur : M. LAMY

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La délibération du Conseil Municipal n°4 du 11 décembre 2017 a fixé les tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il convient de noter que la ville assure la gestion et l'entretien de ses salles municipales et en gère également les fluides dont les coûts évoluent. Elle y réalise aussi des travaux afin d'améliorer la qualité de leur accueil.

Ainsi, il est proposé d'actualiser le tarif des fluides pour toutes les salles et les tarifs de dérogation d'horaire et de ménage pour la Maison des Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2019. Les autres tarifs de location des salles resteraient inchangés.

Les tarifs seraient donc les suivants:

Maison des Loisirs (capacité : 110 personnes)

	Tarifs au 1^{er} janvier 2019
Associations ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	270 € le 1 ^{er} jour 135 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	395 € le 1 ^{er} jour 198 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	380 € le 1 ^{er} jour 190 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	515 € le 1 ^{er} jour 258 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	15 €
Fluides avec cuisine et vaisselle	25 €
Dérogation jusqu'à 5h du matin (mariages ou anniversaires) au lieu de 3h	Facturation de 30 € supplémentaire
Nettoyage insuffisant de la salle	Facturation de 20 € par heure réalisée

Salle Monnet (capacité : 150 personnes)

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides et gardiennage
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides et gardiennage. Au-delà, application du tarif ludréen.
Ludréens	370 € le 1 ^{er} jour 185 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieurs	740 € le 1 ^{er} jour 370 € à partir du 2 ^{ème} jour
Gardiennage	SMIC/horaire charges comprises
Fluides	25 € de d'octobre à mars 15 € d'avril à septembre

Salle Schweitzer (capacité: 120 personnes)

Associations ludréennes	Gratuité sauf fluides
Entreprises ludréennes	1 location annuelle gratuite sauf fluides. Au-delà, application du tarif ludréen
Ludréens sans cuisine et vaisselle	272 € le 1 ^{er} jour 136 € à partir du 2 ^{ème} jour
Ludréens avec cuisine et vaisselle	404 € le 1 ^{er} jour 202 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur sans cuisine et vaisselle	408 € le 1 ^{er} jour 204 € à partir du 2 ^{ème} jour
Extérieur avec cuisine et vaisselle	540 € le 1 ^{er} jour 270 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides sans cuisine et vaisselle	15 €
Fluides avec cuisine et vaisselle	25 €

Salle Marvingt (gymnase)

Associations ludréennes	Gratuite pour la 1 ^{ère} location 700 € à partir de la 2 ^{ème} location pour le 1 ^{er} jour et 350 € à partir du 2 ^{ème} jour consécutif de location
Autres usagers	1 400 € le 1 ^{er} jour 700 € à partir du 2 ^{ème} jour
Fluides	25 € de d'octobre à mars 15 € d'avril à septembre

Salle Cerdan (salle d'arts martiaux - occupations ponctuelles) : facturation des fluides à savoir 25 € des mois d'octobre à mars inclus, et 15 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

Salle Charcot située au Centre Culturel Charcot (conférence, concert, etc.) : facturation des fluides à savoir 25 € des mois d'octobre à mars inclus, et 15 € des mois d'avril à septembre inclus (par jour d'utilisation).

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 29 novembre 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de modifier la tarification des salles municipales comme exposée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2019, les autres dispositions en vigueur restant inchangées.

Les crédits et recettes seront prévus au Budget Primitif 2019.